

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 6 MARS 2025**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 28 Février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 24

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur AMOURI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARTA*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 4 : DEMANDE DE SUBVENTION – PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS À ENJEU TERRITORIAL 2025-2026.**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Le Département a lancé un appel à manifestation d'intérêt le 2 janvier 2024 pour son dispositif de soutien aux Projets Territoriaux Structurants (PTS) à enjeu territorial pour les années 2025 et 2026. Ce dispositif concerne des projets qui doivent être mûrs, viables économiquement, devant intégrer des clauses sociales et construits en partenariat avec les services départementaux.

La Ville de Denain a dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain deux projets de construction d'équipements publics dont les plans de financement prévoient de recourir à ce dispositif.

1. Demande de financement au titre de la PTS-T 2025 pour la construction de la nouvelle école Condorcet à Denain.

Au cœur de l'îlot Basly, la convention NPNRU prévoit la construction d'une nouvelle école Condorcet labellisée HQE BD et biosourcée niveau 2 d'une capacité de 8 classes de maternelles, avec à terme une possibilité d'extension à 3 classes élémentaires supplémentaires en délestage de l'école Michelet.

Un premier plan de financement avait été précédemment approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 décembre 2023 et ajusté lors de sa séance du 13 juin 2024. Suite à la délibération du 12 décembre 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre, le bilan d'opération prévisionnel peut être ajusté comme suit :



Le coût prévisionnel global de la construction de l'équipement est de 8 296 501,46 €HT.

BILAN D'OPERATION PREVISIONNEL CONSTRUCTION DE L'ECOLE CONDORCET			
DEPENSES		RECETTES	
AMO	35 577,50	ANRU (compris surcoût HQE Quartiers Résilient)	2 781 873,60
Maîtrise d'œuvre	878 178,60	EPCI	481 217,00
Enveloppe Travaux	6 820 000,00	Région	1 000 000,00
Etudes diverses	20 000,00	ETAT (DPV)	1 236 664,00
Primes	56 000,00	Département (PTS)	1 000 000,00
Certification	25 800,00		
Mobilier	230 000,00	Part Ville	1 822 897,43
Révisions de prix (3%)	230 945,36	FCTVA	1 633 149,72
Montant total en € HT	8 296 501,46		
TVA	1 659 300,29		
Montant total en € TTC	9 955 801,75	Recettes	9 955 801,75

Le plan de financement prévisionnel prévoit de solliciter un financement de **1 000 000 €** auprès du Département du Nord au titre des Projets Territoriaux Structurants à enjeu Territorial.

2. Demande de financement au titre de la PTS-T 2026 pour la construction du groupe scolaire Wilson.

Le programme de rénovation du Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain prévoit notamment la rénovation urbaine du secteur de la place Wilson. En son cœur, doit être édifié un nouveau groupe scolaire dit « Wilson » devant remplacer deux écoles vétustes : l'école Emile Zola et l'école Victor Hugo.

Le programme prévoit un groupe scolaire de 26 classes qui devra répondre aux dernières normes environnementales, notamment en obtenant le label HQE et la certification biosourcé de niveau 2.

Le coût global de l'opération est estimé (sur base des indices de décembre 2024) à 13 652 600 € HT, se décomposant comme suit :

.../...

BILAN D'OPERATION PREVISIONNEL – GROUPE SCOLAIRE WILSON – SURFACE UTILE 2 778 M ²			
DEPENSES		RECETTES	
AMO - Faisabilité - Programmation - Assistance à la désignation de la MOE	39 560,00	ANRU	6 500 000,13
MOE et OPC	1 560 000,00	EPCI	526 623,50
Frais de procédure (Indemnité concours, frais insertion...)	94 260,00	Région	1 350 000,00
CT et CSPS	80 000,00	ETAT (DPV)	1 400 000,00
Diagnostics (géomètre - géotechniques)	25 000,00	Département (PTS)	1 000 000,00
Raccordement réseaux (dont RCU)	89 880,00		
Travaux	10 250 000,00	Part Ville	2 919 009,37
Mobilier	345 900,00	FCTVA	2 687 487,00
Labellisation	80 000,00		
Assurances (DO-TRC)	123 000,00		
Tolérances et aléas	615 000,00		
Révisions de prix (3%)	350 000,00		
Montant total en € HT	13 652 600,00		
TVA	2 730 520,00		
Montant total en € TTC	16 383 120,00	Recettes	16 383 120,00

Le plan de financement prévisionnel prévoit de solliciter un financement de **1 000 000 €** auprès du Département au titre des Projets Territoriaux Structurants à enjeu Territorial.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le budget et le plan de financement des deux opérations.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter auprès du Département du Nord la subvention au titre des projets territoriaux structurants à enjeux Territoriaux 2025 pour la construction de la nouvelle école Condorcet pour un montant de **1 000 000 €** conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter la subvention au titre des projets territoriaux structurants à enjeux Territoriaux 2026 pour la construction du nouveau groupe scolaire Wilson pour un montant de **1 000 000 €** conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférant à cette affaire.

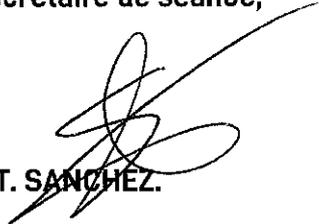
.../...

● **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la réalisation des deux opérations dans les budgets primitifs, conformément à l'autorisation de programme n° 2023-018 lignes 1 et 2.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....